

MOTION D'ACTUALITÉ

POUR UN SYSTÈME D'ASSURANCE CHÔMAGE FORT ET SOLIDAIRE

Depuis plus de 10 ans, les politiques fédérales en matière de chômage suivent toutes la même logique de stigmatisation et de précarisation des travailleurs sans emploi. Le bilan des contrôles de disponibilité, mis en place en 2004, laisse sans voix :

- Plus de **120.000 sanctions** ont touché **78.280 chômeurs** !
- Parmi celles-ci, **36.769** ont été des **exclusions définitives** !

Ces exclusions ne sont malheureusement qu'un des aspects de la véritable « chasse aux chômeurs » qui se déroule dans notre pays.

- Des dizaines de milliers de demandeurs d'emplois ont été précipités **sous le seuil de pauvreté** suite à la dégressivité accrue des allocations de chômage.
- Ceux-ci se verront **pénalisés**, une fois arrivés à l'âge de la **pension**, par la détérioration des périodes assimilées.
- Le 1^{er} janvier 2015, près de **30.000 allocataires d'insertion**, dont 20.000 Wallons, seront définitivement exclus au simple motif d'une durée de chômage de plus de 3 ans.

Outre les drames individuels que ces mesures entraînent, elles pèsent également sur le budget des communes via leur CPAS, entraînant une régionalisation de fait de la sécurité sociale, particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage de masse et de longue durée, à savoir la Wallonie et Bruxelles.

Ces politiques concourent également à une précarisation généralisée du marché de l'emploi et au nivellement par le bas des conditions de travail et de rémunération de l'ensemble des salariés.

./.

A l'heure où les négociateurs fédéraux plangent sur de nouvelles attaques contre l'assurance chômage (renforcement de la dégressivité, suppression de la condition d'âge pour bénéficier des allocations d'insertion, conditionnement des allocations forfaitaires des cohabitants aux revenus de leur ménage, mise au travail obligatoire des demandeurs d'emploi...), la FGTB wallonne tient à rappeler :

- Son attachement à une assurance chômage forte et garantissant aux sans emploi un revenu de remplacement permettant de vivre décemment.
- Son opposition à toute politique visant à faire des victimes de la crise ses boucs émissaires.
- Ses revendications de retrait du contrôle de disponibilité, de suppression de la dégressivité des allocations de chômage et de la limitation dans le temps des allocations d'insertion.
- Son positionnement en faveur de la disparition des catégories liées à la composition du ménage dans les différentes branches de la sécurité sociale.
- Sa détermination à se mobiliser contre toute nouvelle attaque visant les sans emploi. ■